

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(03)/ST/48
11 septembre 2003

(03-4795)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Cinquième session
Cancún, 10 - 14 septembre 2003

Original: espagnol

VENEZUELA

Déclaration de S.E. M. Ramón Rosales Linares
Ministre de la production et du commerce

En cette cinquième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, il m'a été confié la tâche de livrer à la communauté internationale et aux organisations sociales quelques réflexions du gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela au sujet de l'état actuel d'avancement des négociations de l'OMC.

1. Équilibre entre les engagements et les résultats obtenus au titre des accords

Depuis la création du système commercial multilatéral, on a prétendu que la libéralisation du commerce international ouvrirait la voie à un développement humain durable. Plusieurs années se sont écoulées et chacun sait désormais avec certitude quels sont les pays gagnants et quels sont les perdants. Selon le *Rapport sur le développement humain* de 2003, les exportations des pays à faible indice de développement humain, qui représentaient 0,86 pour cent du total en 1990, n'en représentaient plus que 0,66 pour cent en 2001, contre 82,82 pour cent pour les nations ayant un indice élevé. Cela montre incontestablement quels ont été les perdants du Cycle d'Uruguay.

2. La non-conclusion de nouveaux engagements

En dépit des efforts des pays en développement pour s'adapter à ces normes, la qualité de vie ne s'est pas améliorée et les limitations de l'accès de la majorité de la population mondiale aux biens et services essentiels à la subsistance sont préoccupantes. C'est pourquoi nous ne pourrions conclure de nouveaux engagements tant que les nombreuses et diverses questions en suspens, en particulier celles qui concernent les pays en développement, ne seront pas réglées.

Avant d'engager toute nouvelle négociation, le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela estime qu'il faut procéder à un examen public des conséquences des Accords de Marrakech et de leurs effets sur la croissance économique, la réduction des inégalités entre les pays, l'emploi et l'environnement, comme le demande le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Union européenne.

3. Donner la priorité à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Au cours des négociations pour la libéralisation et la déréglementation du commerce et des investissements, on a accordé peu d'importance à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour que le libre-échange puisse se traduire par une meilleure qualité de vie et un surcroît de bien-être pour l'ensemble de la population mondiale, il faut que l'OMC s'attaque aux véritables obstacles à la liberté du commerce:

- a) l'inégalité des termes de l'échange;

- b) l'accès à l'information, au savoir et à la technologie;
- c) les disparités et asymétries qui confèrent aux pays du Sud un handicap insurmontable face aux puissances du Nord;
- d) le poids d'une dette extérieure impossible à rembourser;
- e) l'effet négatif des politiques d'ajustement structurel imposées par les organismes financiers internationaux;
- f) les obstacles à l'accès au financement international;
- g) la non-affectation par les pays industrialisés d'au moins 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide au développement;
- h) les obstacles auxquels se heurtent les pays en développement pour exécuter des plans de croissance et de développement adéquats.

4. Mise en œuvre de politiques publiques

Il existe encore un fort travers idéologique qui consiste à privilégier le marché par rapport à l'action de l'État. Or, l'évidence montre le contraire: le processus rapide de libéralisation des 20 dernières années s'est accompagné d'un creusement des inégalités entre les pays. Devant ces faits irréfutables, il apparaît nécessaire de réintroduire le thème de l'intervention adéquate de l'État et de réaffirmer le rôle des *politiques publiques*, sans lesquelles il ne serait pas possible d'atteindre l'objectif d'un développement équitable, démocratique et écologiquement durable.

5. Nouveaux acteurs du système commercial multilatéral

Ce n'est que par un processus de négociation ouvert à l'ensemble de la société – entreprises, travailleurs, organisations autochtones ou culturelles, groupements de femmes, associations de protection de l'environnement, partis politiques, parlements, presse – que nous pourrions affirmer que nous progressons en direction d'un processus véritablement démocratique et générateur de richesse.

6. Démocratisation de la prise de décisions et des négociations

Nous sommes conscients des efforts accomplis par l'actuel Directeur de l'OMC pour faire connaître au public les règles et décisions fondamentales de cette organisation, ainsi que ses relations avec les organisations sociales. Cependant, il n'en est pas moins certain que, dans le processus de négociation, il existe encore des mécanismes informels peu transparents par le biais desquels, en général, les intérêts des grandes puissances finissent par primer.

7. Droits humains contre droits du commerce

Il existe une tendance marquée à privilégier les droits du commerce par rapport aux droits humains. La création d'un nouveau sujet de droit dans un contexte commercial place les entreprises à un niveau équivalant à celui des personnes et des États. Pour le gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, les droits économiques, culturels et civils sont et demeurent interdépendants, indivisibles et indéfectibles. Les intérêts commerciaux ne pourront l'emporter sur les droits humains et la souveraineté des États.

8. L'agriculture et les politiques protectionnistes

Nous sommes partisans d'une réduction des politiques protectionnistes et des subventions exorbitantes qu'accordent les pays industrialisés, sans que cette exigence se traduise par une obligation généralisée qui forcerait les pays en développement à recourir à des politiques publiques

pour réduire leur handicap par rapport aux puissances qui subventionnent leurs agriculteurs. Même avec des barrières tarifaires limitées aux pays en développement, il n'est pas possible de concurrencer les prix subventionnés des pays du Nord. Ceux-ci se livrent à une concurrence déloyale sur nos propres marchés intérieurs et leur avantage concurrentiel grandit à mesure que nos droits de douane sont réduits ou éliminés. Même si les grandes puissances éliminaient ces subventions et ce soutien à leurs produits, le rapport resterait inégal. Par conséquent, on ne peut exiger de nous que nous fassions la même chose et que nous prenions de nouveaux engagements en matière de libéralisation.

9. Droits de propriété intellectuelle ou droit à la santé

On continue à mettre l'accent sur la consolidation d'un régime de protection de la propriété intellectuelle dans des conditions très désavantageuses pour les pays pauvres. Ce régime ne doit pas constituer un obstacle au droit des personnes de profiter des progrès scientifiques et techniques et d'avoir accès aux médicaments, à l'éducation et à une alimentation de qualité. Le Venezuela reconnaît la primauté des accords internationaux en matière de droits humains, de santé, de sécurité alimentaire et de biodiversité sur les droits de propriété intellectuelle. Nous soutenons le droit des indigènes et des paysans de protéger leur savoir ancestral et celui des agriculteurs de protéger leurs semences.

10. Défendre l'obligation pour l'État de fournir des services stratégiques

Les services indispensables à la population et ceux que précisent la Constitution et les lois doivent être maintenus en tant que services publics. À cet égard, il est nécessaire de garantir une marge de protection adéquate et d'exclure tout projet de libéralisation qui entraverait l'accès de la population, en particulier des couches les plus pauvres, à des services de base tels que la santé, l'éducation, la justice, la sécurité, etc.

La République bolivarienne du Venezuela, fidèle aux principes inscrits dans sa Constitution, conservera la propriété, l'usage et le contrôle des ressources naturelles énergétiques et des industries liées à leur exploitation. Celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun processus de libéralisation, de déréglementation ou de privatisation qui limiterait le droit souverain de l'État et du gouvernement de concevoir et d'appliquer les politiques et les stratégies de développement les mieux adaptées à l'intérêt national.

M. le Président et chers collègues:

Les pays Membres de l'OMC doivent à nouveau résoudre le dilemme qui s'était déjà présenté à eux en 1999 à Seattle et en 2001 à Doha: pouvons-nous continuer d'appliquer l'actuel système de commerce international, qui profite à quelques-uns et porte préjudice à un grand nombre ou allons-nous envisager, avec audace, courage et lucidité, les changements nécessaires pour stimuler et développer les relations commerciales internationales au service d'un développement humain équitable? Le Venezuela se prononce en faveur d'une option susceptible de promouvoir un commerce juste entre nos pays et, sur cette base, de mettre fin à la pauvreté et à l'inégalité de développement.

Telle est la promesse que nous devons faire à notre population, tel est l'engagement que nous devons tenir.

Nous notons avec satisfaction que la constitution d'un groupe de 21 pays unis pour négocier avec dignité, fermeté et autorité les questions agricoles avec l'Union européenne et les États-Unis marque une étape historique dans la recherche d'un commerce plus juste.

Pour conclure, je souhaite remercier le gouvernement et le peuple du Mexique pour leur excellent accueil et pour tous les égards qu'ils nous ont témoignés.
